

*Evaluation finale du projet Initiative  
Femmes et Terroirs et Régénération  
Naturelle Assistée (IFETE/RNA)*

*« Mata da karkara »*

*Rapport final*

*Abdoul Karim Mamalo*

*Agronome, Spécialiste en Développement Rural, Politiques publiques,  
Sécurisation et Aménagement Fonciers*

Novembre, 2013

## Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction .....	4
1. Présentation générale .....	5
1.1. Contexte et justification .....	5
1.2. Champ de l'évaluation.....	6
1.3. Objectifs de l'évaluation.....	6
1.4. Méthodologie adoptée .....	7
1.4.1. Approche méthodologique .....	7
2. Appréciations générales des performances de IFETE/RNA.....	12
2.1. Description sommaire du projet .....	14
2.2. Analyse des instruments juridiques et du montage institutionnel .....	14
2.3. Concernant le bien-fondé et la pertinence du projet.....	16
2.4. De la conception du projet .....	17
2.5. Concernant l'efficacité et la gestion.....	19
2.6. Concernant l'efficacité de la mise en œuvre du projet .....	24
2.7. Concernant les effets et l'impact du projet .....	28
2.9. Concernant la pérennité et la durabilité des résultats.....	34
3. Leçons apprises et constats .....	38
4. Conclusion et recommandations.....	39
Documents consultés.....	41
Annexes.....	i
1. Termes de référence de l'étude .....	i
2. Calendrier de la consultation .....	i
3. Fiches de collecte de données auprès des partenaires .....	ii
4. Listes de personnes rencontrées.....	ii
5. Cadre logique IFETE révisé les 29et 30 Mai 2012.....	ii

## Sigles et acronymes

AGR : Activités génératrices de revenus

BC : Banque céréalière

CARE: *Cooperative for assistance and relief everywhere*

CCC : Communication pour un changement de comportement

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes

CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement

COFO : Commission foncière

COFOCOM : Commission foncière communale

COFODEP : Commission foncière départementale

DDA : Direction départementale de l'agriculture

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FCFA: Franc des colonies françaises d'Afrique

FCIL : Fonds canadien aux initiatives locales

GAR : Gestion axée sur les résultats

GPS : *Global positioning system*

MASASU : Maradi Sustainable Agriculture Support Project

MMD : *Mata massu dubara*

ONG : Organisation non gouvernementale

PAC : Programme d'actions communautaires

PNUD : Programme de nations unies pour le développement

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

SNV : Organisation néerlandaise de développement

SRP : Stratégies de réduction de la pauvreté

TDR : Termes de référence

UNFPA: United Nations Population Fund

## Introduction

La question de l'inégalité croissante d'accès aux ressources naturelles est un souci majeur à travers le monde et plus particulièrement en Afrique et au Niger. L'Empowerment des femmes rurales, agricultrices et éleveuses, comme celui des jeunes agropasteurs, ne peut se réaliser sans une sécurisation de leur accès au foncier agricole et aux ressources naturelles rurales ainsi qu'une participation active et responsable dans leur gestion et contrôle.

Il est clairement établi que le développement durable d'un pays ne peut se concevoir sans la participation effective des femmes et des hommes de manière équitable. Les inégalités de genre ont été reconnues comme un frein au développement, à la création des richesses, à la réduction de la pauvreté et partant au processus de développement socio-économique.

Le Niger est partie prenante dans cette dynamique. Mais, en dépit de la consécration constitutionnelle de l'égalité des sexes, des inégalités persistent dans les relations entre les genres et au détriment de la femme nigérienne. Pour ce qui est de l'accès à la terre agricole, les inégalités résultent des obstacles d'ordres socioculturel, économique, institutionnel et juridique dont la levée conditionne largement la mise en œuvre du droit au développement humain sur une base égalitaire.

C'est dans ces conditions que Care Niger a initié et exécuté en rapport avec ses partenaires que sont AREN et Himma, un projet pilote visant à rétablir l'équilibre entre les genres, notamment pour ce qui concerne l'accès de la femme au foncier et aux ressources naturelles. Le projet IFETE/RNA fait partie intégrante du Programme de Gestion Equitable des Ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile - PROGRES- de CARE Danmark au Niger.

Le projet prend essentiellement en compte la problématique centrale qu'est la question de l'inégalité croissante d'accès aux ressources naturelles par les couches les plus vulnérables notamment les femmes dans les départements de Guidan Rounджи et Madarounfa de la région de Maradi. Il est mis en œuvre selon deux composantes majeures à savoir IFETE et RNA qui sont intimement liées bien que leurs sources de financement respectives soient distinctes.

L'objectif à moyen et long termes du projet est de contribuer à renverser la tendance au processus de déféminisation de l'agriculture dans la région de Maradi et renforcer les capacités des femmes à faire face aux changements climatiques.

En clair, il s'agit de permettre aux femmes de s'approprier et gérer des moyens de production agricole notamment la terre ; et renforcer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de leurs droits citoyens. Il est question de contribuer à l'amélioration du statut socio-économique des femmes, et donc faire d'elles des véritables actrices de développement.

# 1. Présentation générale

## 1.1. Contexte et justification

Dans un contexte de très forte croissance démographique (3,3% par an) et de pression foncière généralisée sur des ressources naturelles généralement menacées, la question de l'accès des groupes vulnérables ou marginalisés en l'occurrence les femmes et les jeunes à la terre et aux ressources naturelles devient de plus en plus aiguë. En effet, s'agissant de la mise en valeur des ressources naturelles, la participation des hommes et des femmes est marquée par des disparités et inégalités tant dans l'accès à la terre et aux intrants qu'à l'encadrement. La superficie cultivée par les femmes ne représente que 6,9% de la superficie totale et alors que celle cultivée par les hommes est de 93,1% (SISAN, 2011).

Le Niger s'est investi dans la conception et la mise en œuvre d'une politique foncière nationale. Cette décision est motivée en grande partie par une volonté d'assurer la gestion durable des ressources foncières ; la sécurisation des exploitations et des exploitants agricoles ; la promotion des investissements publics et privés ; la promotion de l'Etat de droit et la bonne gouvernance locale. Ainsi, les droits des femmes et des groupes minoritaires en termes de sécurisation sont reconnus dans les textes ; et il a été constaté des efforts de recherche de liens entre le foncier, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.

En dépit de la consécration constitutionnelle de l'égalité et de l'équité des genres, les femmes rencontrent des grandes difficultés dans l'accès à la propriété foncière agricole et aux ressources financières. La persistance des disparités selon le sexe dans l'accès à la terre agricole résulte d'une multitude d'obstacles et de pesanteurs. En effet, la coexistence de deux sources de droit et l'interprétation faite des dispositions du coran ne facilitent guère les choses. Si le droit écrit est égalitaire, il n'en est pas de même du droit coutumier qui est d'essence patriarcale et inégalitaire dans ses interprétations puisqu'il consacre la prééminence masculine.

La problématique du foncier dans la région de Maradi et plus particulièrement dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa est une illustration de la situation au plan national. Du fait d'un taux d'accroissement démographique très élevé, la pression sur les ressources et les besoins en terres de cultures, en bois, en pâturage s'accroîtront à un rythme exponentiel, dans ces départements.

Convaincues que la garantie des droits humains est un des préalables pour l'amélioration des conditions de vie, les différentes parties prenantes ont initié et exécuté le projet IFETE/RNA .

La présente étude a été commanditée pour évaluer les actions réalisées et leurs effets/impacts ; et permettre aussi de mieux comprendre les dynamiques foncières actuelles et de faire des propositions pour une éventuelle reconduite de tout ou partie de la mission du projet.

## 1.2. Champ de l'évaluation

Le champ central de la présente évaluation comprend l'ensemble des actions mises en œuvre au moyen des IPIA signées annuellement entre Care Niger et Care Danemark, relative à la mise en œuvre du projet IFETE financée par Danida, Framework (CDK) et Operation Day.

Parmi les contrats spécifiques dont la mission d'évaluation a eu à prendre connaissance, il faudra citer notamment le contrat de subvention et les programmes budgets des deux années 2010-2011 et 2011-2012 ainsi que leurs avenants successifs; les différents contrats de prestation de service de l'ensemble des personnels impliqués dans la mise en œuvre du projet.

La présente évaluation couvre la période débutant à la date d'entrée en vigueur du contrat de financement, soit le 9 Janvier 2010 pour une période de quatre ans. Les activités évaluées couvrent les activités de bureau et les activités de terrain conduites dans les deux départements de Guidan Rounmaji et Madarounfa au profit des populations, notamment les femmes de trente communautés identifiées.

## 1.3. Objectifs de l'évaluation

Le principal objectif assigné à la consultation est d'examiner à travers les résultats obtenus comment évaluer et formuler une opinion relativement à l'ensemble des actions du projet au cours des quatre années et documenter l'expérience acquise dans le domaine de l'accès de la femme au foncier agricole et aux ressources naturelles rurales.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire une analyse de l'approche utilisée pour la mise en œuvre du projet ;
- Analyser les résultats obtenus sur le plan physique et en termes de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier les effets produits par le projet dans le domaine de l'accès au foncier agricole et aux ressources naturelles rurales ;
- Apprécier l'efficacité et l'efficience du projet (adaptation au contexte, coût, avantage, contraintes/insuffisances et leçons à tirer) et sa réalisabilité ;
- Dégager les pistes majeures devant servir d'axes d'intervention pour une éventuelle phase d'extension du projet.

## 1.4. Méthodologie adoptée

### 1.4.1. Approche méthodologique

La consultation a été menée du 6 au 20 Novembre 2013 par un consultant épaulé par une équipe d'enquêteurs hommes et femmes recrutés sur place à Maradi d'un commun accord avec la coordination du projet.

Tout au long de sa mission, l'équipe d'évaluation s'est attachée à présenter des conclusions tirant clairement les leçons du projet à ce stade de mise en œuvre, conduisant à des recommandations opérationnelles et pragmatiques dans la perspective d'une meilleure efficacité de l'emploi des fonds, une efficacité plus grande de la mise en œuvre, un impact renforcé de l'appui et la pérennisation des résultats pouvant être obtenus.

La méthodologie retenue a veillé notamment à la qualité du processus de concertation entre les parties prenantes du projet et les évaluateurs afin qu'il soit tenu compte au mieux du contexte spécifique du projet comme des attentes des partenaires/bénéficiaires de cette évaluation.

Elle s'est déroulée en étroite collaboration et avec la participation des parties prenantes : équipe de coordination du projet, représentants des OSC partenaires opérationnels à savoir AREN et Himma, organisations des femmes bénéficiaires et tous les partenaires du projet. La pertinence (focus sur ce qui est important), la crédibilité (objectivité et fiabilité des méthodes), l'intégrité (respect éthique et standards), la transparence (flexibilité à partager les constats), et l'indépendance du consultant ont été les maîtres mots tout au long de l'exercice.

En respectant les principes de la gestion axée sur les résultats, il s'agira de mener une évaluation sommative qui permet de faire le bilan des actions réalisées. Elle est axée sur les résultats et tente de déterminer s'ils ont été atteints.

La méthodologie retenue a souscrit à la qualité du processus de concertation entre les parties prenantes du projet et l'évaluateur afin qu'il soit tenu compte au mieux du contexte spécifique du projet comme des attentes des partenaires/bénéficiaires de cette évaluation.

La mission s'est déroulée en sept (7) phases liées correspondant aux déplacements nécessaires pour rencontrer l'ensemble des parties prenantes du projet qui se trouvent géographiquement séparées entre Niamey, Maradi et certains villages à l'intérieur de la région de Maradi ainsi que les exercices de collecte et d'exploitation de données en vue de la formulation des différents rapports :

- Un premier briefing à Niamey en début de mission par le coordinateur PROGRES puis le conseiller technique CDK aux fins de partager la proposition méthodologique de travail, mieux comprendre les enjeux de l'évaluation et recueillir les principales préoccupations du partenaire ;
- Un deuxième briefing à Maradi avec l'équipe de coordination du projet IFETE RNA pour affiner la méthodologie de travail sur le terrain et définir certains détails techniques opérationnels.

- Un bref atelier technique de formation méthodologique à Maradi au profit d'animatrices enquêteurs sélectionnées au préalable des différentes communes bénéficiaires du projet ;
- Un déplacement sur le terrain pour prendre contact avec les acteurs majeurs du projet que sont : (i) les groupements féminins ; (ii) les communes ; (iii) les institutions du code rural ; (iv) les services techniques de l'Etat ; (v) les autorités administratives ; (vi) les chefs coutumiers dans les six communes de la zone d'intervention en raison d'une journée entière par commune.

A cette étape le consultant a fait recours à une équipe de six enquêteurs dont trois hommes et trois femmes reconnus par la coordination du projet pour leur expérience en matière d'enquête ainsi que leurs connaissances des actions du projet et de son environnement humain et relationnel. Un atelier pédagogique a regroupé le consultant, l'équipe du projet et les six enquêteurs aux fins de discuter les modalités de collecte de données ainsi que sera exécutée une simulation pour le déroulement de l'enquête. Les animatrices enquêtrices ou personnes ressources seront choisies de préférence parmi les femmes des communautés bénéficiaires ayant une certaine connaissance du projet et de son dispositif. L'implication des animatrices locales présente l'avantage de faciliter les contacts du consultant leur implication à ce niveau de l'évaluation est un gage de capitalisation et de mémorisation des résultats du projet.

- Un premier débriefing à Maradi avec l'équipe de coordination du projet IFETE RNA élargie à d'autres partenaires stratégiques régionaux du projet : présentation des premiers éléments du rapport.
- Un deuxième débriefing à Niamey avec l'équipe de coordination de PROGRES ainsi que des échanges avec le Secrétariat Permanent National du Code Rural, la Direction de la Promotion de la Femme au Ministère chargé de la Promotion de la Femme.
- Une phase d'exploitation de la documentation et d'élaboration de différents types de rapports.

#### **1.4.2. Echantillonnage et collecte de données**

Pour l'ensemble des trente (30) communautés, il a été prélevé un échantillon de six communautés en raison de trois (3) communautés par département et une (1) communauté pour chacune de six communes retenues, soit au total un échantillon de six (6) communautés réparti ainsi qu'il suit :



**Tableau 1: Présentation synoptique de l'échantillon**

Départements	Communes	Nbre total de communautés	Totaux	Nb de femmes	Communauté interrogée
Guidan Roumdji	Guidan Roumdji	2	14	1 400	Tambarawa
	Saé Saboua	5			Rougga dan Toudou
	Tibiri	7			Serkin Abzin
Madarounfa	Gabi	5	16	1 600	Zongon Gajalé
	Safo	8			Mamouri
	Serkin Yamma	3			Serkin Yamma
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>3 000</b>	

Pour la collecte de données, trois fiches ont été préalablement préparées et discutées avec l'équipe du projet au cours du briefing de Maradi :

- Fiche 1 : pour interroger dix (10) femmes bénéficiaires directes par communauté, chacune interrogée en même temps que tous les membres de sa famille ; le consultant a préféré l'approche femme dans son exploitation familiale plutôt que femme dans ménage, étant entendu que la dimension familiale est celle qui sied le mieux dans le cas de l'analyse de la dynamique socio foncière ;

- Fiche 2 : pour interroger cinq (5) femmes non bénéficiaires directes par communauté ; les 5 femmes prises au hasard au sein de la communauté seront les seules interrogées dans la famille ; les entretiens avec des groupes restreints de femmes en tant que principales actrices a permis de recueillir des informations qualitatives qui ont facilité la compréhension des perceptions en termes de dynamiques, attitudes, comportements, pratiques et leurs évolutions servant d'éléments d'appréciations pour mieux analyser.
- Fiche 3 : pour interroger 22 ou 23 partenaires stratégiques par département, soit au total 45 partenaires à interroger pour les 2 départements.

**Tableau 2 : Partenaires stratégiques du projet**

Acteurs stratégiques	Guidan Roudji	Mdarounfa	Totaux
Préfets	1	1	2
Maires	3	3	6
Elus dont 1/3 femmes	3	3	6
Sultans	1	1	2
Chefs de canton	2	3	5
Imams	3	3	6
Marabouts relais	3	3	6
Chefs de village	3	3	6
Présidentes de groupement (cofob)	3	3	6
Totaux	22	23	45

- Des séances de discussions ont été tenues avec des leaders communautaires : membres des cofob, responsables de groupements ou de comités de gestion villageois dans l'objectif de vérifier le degré d'implication de toutes les catégories sociales dans la mise en œuvre des actions du projet et de comprendre leurs conceptions de l'évolution de la situation foncière dans leurs communautés respectives ;
- Des entretiens avec les Services Techniques déconcentrés (les Directions Départementales de l'Environnement, les Inspections Départementales de

l'Alphabétisation, les commissions foncières départementales, le Secrétariat Permanent Régional du Code Rural) ont été utilisés pour avoir plus de renseignements sur les activités qu'ils ont menées dans le cadre du projet, et voir dans quelle mesure leur accompagnement a contribué efficacement dans l'atteinte des objectifs.

Les entretiens en expression libre ont été conduits par le consultant lui-même. La démarche visait à créer les conditions optimales susceptibles d'inciter les enquêtés à exprimer leurs opinions sur un certain nombre de questionnements illustratifs de changements induits par les différents apports du projet.

- La restitution à l'équipe du projet à Maradi, élargie aux partenaires locaux du projet (ONG AREN ET HIMMA, services techniques) et celle à CARE NIAMEY ont permis d'échanger sur les analyses faites avec les populations et de compléter certaines informations afin d'enrichir le présent document.

Les questions relatives à l'évaluation figurent dans l'annexe N°3 du présent rapport. Elles ont permis au consultant de focaliser l'évaluation sur des points clefs afin de permettre une collecte d'information ciblée, une analyse approfondie et un rapport circonstancié.

Les critères retenus sont des critères standards retenus par Care et ses partenaires à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.

## 2. Appréciations générales des performances de IFETE/RNA

L'objectif de l'évaluation est de mettre à la disposition des demandeurs acteurs du projet (équipe du projet, ONG Care, Himma, AREN, services techniques de l'Etat, collectivités territoriales, bailleurs de fonds et populations bénéficiaires) un avis externe sur le déroulement du projet depuis la signature de la convention de financement jusqu'au jour de l'expertise.

L'évaluation finale est comme une vérification in fine de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact, de la viabilité économique et financière et de la viabilité d'un projet dans le contexte des objectifs qui lui ont été assignés.

Le but de l'évaluation est d'examiner les réalisations du projet par rapport aux attentes initiales et de tirer parti de l'expérience acquise dans ce projet pour améliorer la conception des projets et programmes à venir (Commission Européenne, 2001). Dans le cas présent, elle se base sur les comptes-rendus produits pendant la mise en œuvre du projet, l'exploitation des résultats des études menées par des consultants ainsi que les données recueillies par le consultant pendant son bref séjour sur le terrain du projet.

En outre, cet avis externe est accompagné de recommandations pour la mise en œuvre du projet jusqu'à la fin de sa phase opérationnelle ainsi que de propositions d'axes d'interventions que les acteurs nigériens et leurs bailleurs pourraient soutenir dans le cadre d'une nouvelle phase du projet, permettant de consolider la stratégie engagée.

Les opinions formulées par l'évaluation devraient permettre aux parties prenantes du projet IFETE/RNA d'appréhender le niveau d'efficacité et d'efficacités mis en jeu dans l'utilisation des fonds et se faire une idée aux fins de garantir la pérennisation des actions qui pourraient être entreprises dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le rapport de la mission d'évaluation s'attache à présenter une appréciation qualitative et quantitative conforme aux attentes des termes de référence relativement aux actions mises en œuvre par le projet jusqu'à la date de mise en œuvre de la consultation.

Il proposera également une identification de nouvelles actions susceptibles d'être retenues dans le cadre d'un futur éventuel partenariat.

### 2.1. Description sommaire du projet

Le projet IFETE-RNA ou « Mata da Karkara » s'inscrit dans le Programme de Gestion des ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile (PROGRES) de CARE Niger dont l'objectif de développement est de « Contribuer à réduire la pauvreté au Niger à travers une amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables grâce à une gestion concertée et plus équitable des ressources naturelles ». Le programme PROGRES est mis en œuvre par CARE Niger pour CARE Danemark avec une diversité de donateurs privés danois et des bailleurs institutionnels comme DANIDA, DFID, FINAID, Union Européenne, etc.

D'un montant de 580 175 000 FCFA, le projet IFETE/RNA porté par Care et ses partenaires locaux que sont AREN et Himma, est financé par une subvention accordée par DANIDA via CARE Danemark. Prévue pour une durée de quatre ans, la convention de financement a été

signée le 9 Janvier 2010 par Care Niger et Care Danemark. Il s'agit d'un projet pilote de recherche action travaillant dans le domaine du renforcement de capacités politiques, de la mobilisation sociale et de la citoyenneté inclusive.

Il intervient dans 6 communes et 2 Départements dans la région de Maradi. Le groupe cible primaire est constitué de 3 000 femmes rurales vulnérables vivant dans à peu près trente (30) communautés dont 15 à Guidan Roumdji et 15 à Madarounfa.

L'objectif global de ce projet consiste à promouvoir une citoyenneté inclusive du genre. Il vise entre autres à :

- Promouvoir l'équité du genre et la citoyenneté inclusive par le biais d'une action et d'un apprentissage de l'accès de la femme à la terre;
- Générer et diffuser des connaissances et des informations sur les travaux de plaidoyer en faveur d'une citoyenneté inclusive du genre et des droits sociaux, politiques et économiques dans un contexte sociopolitique plus ou moins démocratique ;
- Renforcer les capacités de la société civile dans la conduite et le traitement des questions de l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles rurales.

Du point de vue dispositif de mise en œuvre, la coordination du projet est sous la responsabilité de Care qui collabore étroitement avec des opérateurs locaux représentés par des OSC dont :

- AREN (Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger) avec 15 activités ;
- HIMMA (Association pour le Développement Local) avec 11 activités.

Les deux ONG partagent le souci de la déféminisation de l'agriculture dans les parties sud de la région. HIMMA porte son attention sur l'émancipation des femmes et des hommes pour la réduction de la pauvreté au niveau communautaire. AREN œuvre pour un accès équitable aux ressources naturelles particulièrement pastorales.

Le personnel du projet est composé de :

- Un coordonnateur de projet ;
- Un assistant SECA
- une assistante PASP
- Une assistante Genre
- 2 superviseurs (femmes) de terrain mis en place par les opérateurs AREN et Himma.
- Un chauffeur

Par ailleurs, la mission constate que le concept de « communauté » utilisé pour la mise en place du dispositif du projet prête souvent à confusion dans la mesure où ce concept ne se retrouve nulle part dans l'organisation administrative et territoriale de la République du Niger. Du reste, la mission a eu l'occasion de vérifier que ce vocable ne répond pas à la même définition au sein même de l'équipe des acteurs du projet où elle a eu l'occasion de vérifier

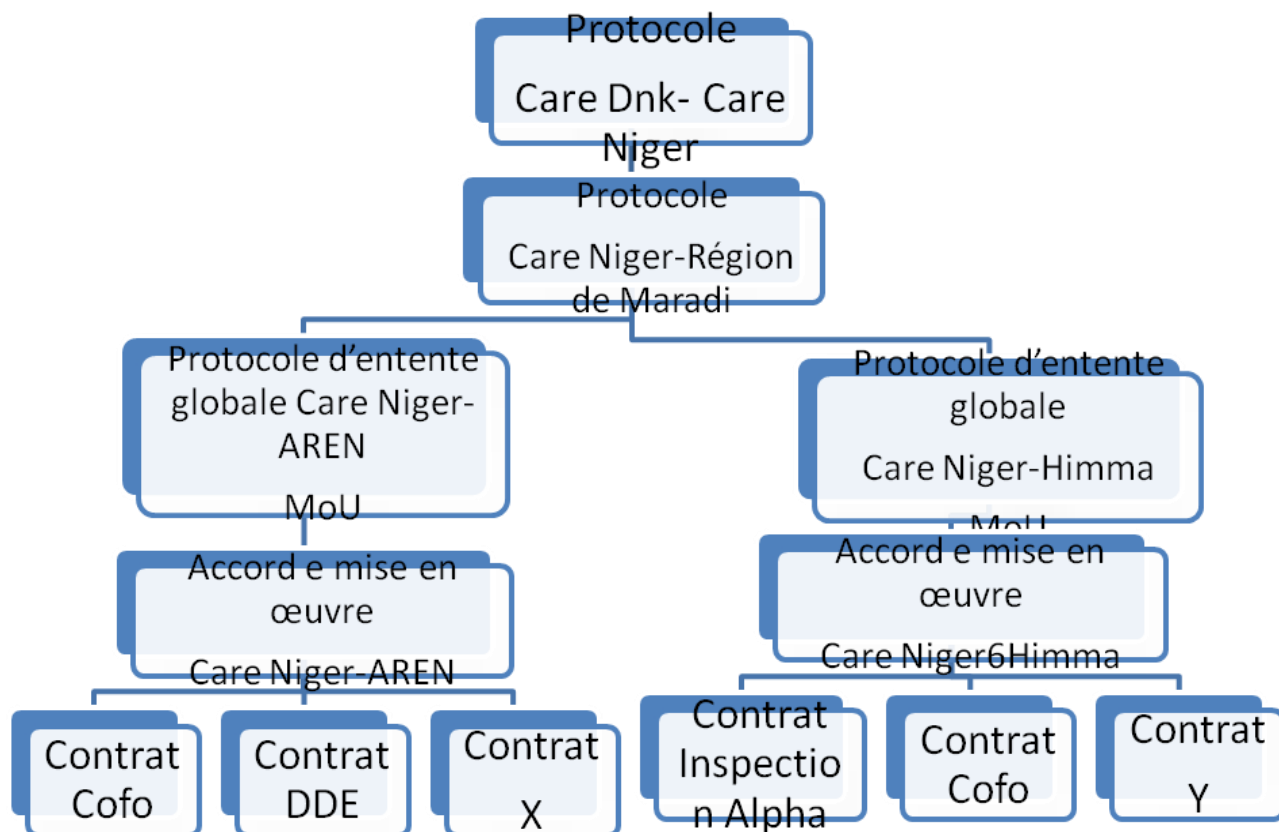
que la compréhension n'est pas partagée de la même façon par tous les acteurs. La mission souligne que ceci n'a absolument aucune incidence dans la vie du projet...

## 2.2. Analyse des instruments juridiques et du montage institutionnel

La mise en œuvre du projet a nécessité la signature de plusieurs instruments juridiques dont :

- Un protocole d'accord Care Niger Care Danemark signé ;
- Un protocole d'accord CARE International au Niger représenté par son Directeur de Mission et la région de Maradi représentée par son Gouverneur signé en Mars 2010. C'est ce protocole qui désigne la Maitrise d'ouvrage partagée détenue par CARE Danemark et 6 communes bénéficiaires des départements de Guidan Roundji et Madarounfa et la Maitrise d'œuvre déléguée assurée par CARE Niger ;
- Un Memorandum of Understanding (MoU) ou Entente Globale signé séparément par Care Niger et chacun des opérateurs AREN et HIMMA ;
- Un protocole de mise en œuvre signé annuellement par Care Niger et chacun des opérateurs. Le protocole annuel de mise en œuvre décrit annuellement le programme d'activités soumis par l'opérateur ainsi que le budget à mettre à sa disposition pour la réalisation de ses activités ;
- Des contrats de sous traitance (termes de référence) signés au cas par cas par chaque opérateur et le sous traitant chargé de conduire directement l'activité sur le terrain.

Figure 1 : Instruments juridiques et montage institutionnel



A la lecture des documents fondateurs du projet cités ci-dessus, la mission est parfaitement d'accord avec les termes de référence respectifs de ces accords ainsi que l'ordre considéré dans leur agencement.

S'il est vrai que la signature du gouverneur de Maradi procède de l'élégance et du bon sens, celle-ci devrait être considérée à sa juste valeur et imposer une lecture tout aussi rationnelle du dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet. En clair, le rôle du gouverneur en pareille circonstance ne pourrait se limiter à la seule signature de l'accord. C'est justement cette signature qui induit que le gouverneur figure dans le dispositif institutionnel du projet.

A défaut d'être cité dans la maîtrise d'ouvrage partagée, lui-même ou un de ses représentants devrait prendre part à un comité de pilotage en tant que président.

## **2.3. Concernant le bien-fondé et la pertinence du projet**

### **2.3.1. En quoi les objectifs du projet sont en adéquation avec le problème à résoudre et dans quelle mesure le projet est-il en conformité avec les orientations et politiques nationales en matière de gestion du foncier agricole ?**

Le Niger a entrepris des mesures et actions pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Il s'agit entre autres de la politique nationale de la promotion de la femme.; de la loi n° 2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement ou dans l'administration d'Etat ; de la conception et la mise en œuvre d'une politique foncière nationale ; de l'ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientations du code rural et textes complémentaires ; de l'Initiative 3 N ainsi que de l'adhésion à plusieurs mesures et conventions internationales.

Le projet IFETE/RNA a œuvré pour promouvoir l'équité du genre et la citoyenneté inclusive par le biais d'une amélioration de l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles rurales renouvelables. En plus, l'accès à la terre étant la contrainte majeure pour la pratique de la RNA, l'idée de combiner les deux approches dans un même projet, avec un focus prioritaire sur les femmes, a été une démarche originale très opportune. Sa conformité avec les orientations et politiques nationales en la matière demeure ainsi bien établie. Aussi, la mission estime que le projet IFETE/ARN est très pertinent et répond à des attentes réelles, majeures et précisément identifiées.

### **2.3.2. Dans quelle mesure le projet correspond-il aux besoins et priorités des bénéficiaires, ainsi que les besoins reconnus internationalement en matière d'accès à la terre ?**

En dépit de la consécration constitutionnelle de l'égalité des sexes au Niger, des inégalités persistent dans les relations entre les genres. Bien que représentant plus de 50% de la population, les femmes voient leur rôle social insuffisamment valorisé ; ce qui ne leur permet pas de bénéficier largement des avantages du système socioéconomique. Pourtant, il est établi que le développement durable d'un pays ne peut se concevoir sans la participation effective des femmes et des hommes de manière équitable.

C'est pourquoi la communauté internationale a adopté plusieurs mesures et conventions, telles que la Conférence sur le statut des femmes, Mexico en 1975 ; la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), Assemblée générale des Nations Unies en 1979 ; la Conférence de la décennie des Nations unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague en 1980 ; la Conférence sur les droits humains, Vienne en 1993 ; la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le Caire en 1994 ; la Conférence mondiale sur les femmes, Pékin : un tournant majeur ou la Déclaration et le Plan d'action ou « plate-forme » de Beijing en 1995. Sur toutes les lignes, le projet IFETE/RNA correspond au contexte du moment ainsi qu'aux besoins et priorités réels des communautés bénéficiaires et à la préservation de l'environnement.



La mission pense que de par ses objectifs, le projet s'inscrit dans l'applicabilité des droits des femmes quant à leur accès à la terre en tant que capital productif. En la matière, il est conforme aux orientations et politiques nationales. Il correspond aux besoins et priorités des bénéficiaires, ainsi qu'aux besoins reconnus internationalement. Ceci témoigne de son bien-fondé et de toute sa pertinence.

## 2.4. De la conception du projet

### 2.4.1. Dans quelle mesure le projet, tel que conçu, est-il cohérent avec les objectifs visés et les résultats attendus ?

Les lignes d'intervention prioritaires du projet sont :

- l'appui aux femmes leaders pour qu'elles aident les autres femmes dans la lutte contre la déféminisation de l'agriculture;
- la promotion d'une communication innovante et dynamique pour un changement de comportement;
- la reconnexion entre elles et avec leur environnement sociétal, culturel, économique et écologique;
- la mise en œuvre d'un dispositif de plaidoyer favorable à l'équité;
- le renforcement des capacités individuelles des femmes et des hommes;
- la prise en compte des Questions transversale ;
- la durabilité et reproduction des pratiques innovatrices
- la promotion de la synergie avec les autres interventions :
- la mise en œuvre d'un partenariat à travers des relations formelles avec des instituts universitaires de recherche ;
- la prise en compte de la RNA dans les systèmes de production à l'échelle de l'exploitation et à l'échelle du terroir.

### 2.4.2. Comment le projet a-t-il pu tirer le meilleur parti de son environnement naturel

Les groupes MMD sont des groupements d'épargne et de crédit initiés en 1991 mais qui évoluent vers un mouvement social pour l'émancipation des femmes. Le choix des groupes cibles a donc été fait sur la base des femmes appartenant à des groupements organisés et possédant des connaissances en matière de mouvement associatif et du processus de renforcement de leurs capacités économiques.

Du reste, le choix de la zone d'intervention, à travers les deux départements et les six communes ciblées offre des bases de pré requis sérieux si l'on considère que beaucoup de projets Care se sont déjà investis dans le même espace.

La mission observe que le projet a su largement profiter d'un pré requis précieux à savoir l'idée de se construire sur les acquis des premiers projets et programmes de CARE Niger, notamment les groupements Mata Masu Dubara MMD qui constituent une porte d'entrée pour atteindre les femmes.

### **2.4.3. La structure et l'organisation mises en place pour piloter le projet sont-elles adéquates au regard de la durée de l'action, des objectifs poursuivis et des résultats attendus ?**

Pour la mise en œuvre du projet, la coordination est assurée par Care en étroite harmonie avec les principaux maîtres d'œuvre délégués que sont les ONG AREN et Himma ainsi que toutes les autres parties prenantes dont les services techniques de l'Etat, les leaders locaux et les communautés bénéficiaires elles mêmes.

De par sa position de maître d'œuvre principal, le coordonnateur du projet possède une très grande expérience en matière de gestion de projets de développement et des questions de genre. Reconnu pour son accessibilité, son humilité et sa grande capacité d'écoute, il a très vite mis ses partenaires d'accord autour de la mission du projet. Il a ainsi énormément contribué dans l'atteinte des objectifs du projet.

L'enthousiasme et l'esprit de bonne cohésion prévalant au sein de l'équipe ont permis d'impulser une bonne dynamique dans la mise en œuvre du projet après l'expérience d'une année de gestion. Pour ce qui est du personnel mis en place par AREN et HIMMA pour servir directement ou indirectement le projet, ceux-ci se sont merveilleusement acquittés de leurs tâches respectives malgré la délicatesse du sujet et l'instabilité dont a été victime le poste de suivi évaluation occupé par trois personnes différentes en 4 ans de mise en œuvre. La coordination du projet utilise à juste titre l'expression « turn over » pour distinguer la grande instabilité ayant caractérisé le poste suivi évaluation.

La mission a noté que l'excellente organisation du projet, le caractère rassembleur du coordonnateur doté d'une excellente touche de management, l'engagement militant des cadres du projet mis en place par les opérateurs locaux, la collégialité et la transparence ayant caractérisé sa mise en œuvre ont permis une bonne gestion du projet qui n'a pas trop souffert des perturbations internes et des aléas politiques externes qui ont pourtant été des menaces réelles à sa viabilité.

En outre la mission a remarqué que l'appui qualité de Care à travers la coordination du PROGRES a apporté une valeur ajoutée dans les performances du projet. Cependant la mission soutient que l'institutionnalisation d'un comité de pilotage présidé par le gouverneur ou un de ses représentants (qui pourrait être alternativement le préfet de Guidan Roudji ou celui de Madarounfa) aurait pu beaucoup améliorer les performances du dispositif.

Aussi, la mission estime que la structure et l'organisation mises en place pour piloter le projet sont quand bien même adéquates au regard de la durée de l'action, des objectifs poursuivis et des résultats attendus.

### **2.4.4. Les ressources et moyens prévus sont-ils appropriés pour favoriser l'atteinte des objectifs et pour assurer la réalisation des résultats attendus du projet ?**

La réalisation effective d'un projet avec des objectifs poursuivis et des résultats attendus ambitieux, nécessite des ressources et moyens importants. Le budget du projet IFETE/RNA a

été de 580 175 000 Fcfa pour toute la durée de vie du projet, soit en moyenne 145 millions par an. D'expérience, les projets touchant aux secteurs sociaux ont une plus grande valeur ajoutée (capacité d'effet) lorsqu'ils sont accompagnés de réalisations concrètes en termes d'équipements, infrastructures, moyens *subsistanciels* directement affectés aux bénéficiaires.

Dans le cas de IFETE/RNA, il s'est agi d'un projet porté sur la communication (qui a un coût), et qui voulait en même temps mettre en place des mesures d'accompagnement (donc des réalisations concrètes telles que l'acquisition du capital productif pour les femmes). Eu égard aux ambitieux objectifs et résultats attendus, il nous semble que les ressources et moyens prévus étaient quelque peu sous-estimés.

#### **2.4.5 D'autres approches et stratégies ont-elles été considérées pour s'adresser aux problèmes sur lesquels porte le projet ?**

Les femmes bénéficiaires ont été identifiées sur la base de leur organisation en des groupements féminins. Elles ont sans doute eu à travailler avec d'autres partenaires comme le MMD, et expérimenter d'autres approches et stratégies. Dans le cadre du renforcement des capacités économiques des femmes par les activités génératrices de revenus (AGR), Care a initié et expérimenté l'approche MMD « *Mata Massu Dubara* ».

Il était donc important que le projet capitalise cette expérience MMD dans le processus d'autonomisation des femmes par l'amélioration de leur accès à la terre et aux moyens de subsistance. En plus l'appui additionnel apporté le projet MASASU aux mêmes groupements féminins constitue un exemple d'actions entreprises pour la promotion de la synergie indispensable à la qualité des interventions sur le terrain.

Au regard de la durée de l'action, des objectifs poursuivis et des résultats attendus, la mission estime que la structure et l'organisation mises en place pour piloter le projet sont adéquates. En tout état de cause, tel qu'il est conçu, le projet est cohérent avec les objectifs visés et les résultats attendus.

Mais, la modicité des ressources et moyens prévus ne peuvent tout de suite permettre l'atteinte effective des objectifs et assurer la réalisation de tous les résultats attendus de cet ambitieux projet.

## **2.5. Concernant l'efficacité et la gestion**

### **2.5.1. Le cadre global de pilotage (système de suivi et évaluation) a-t-il été en mesure de fournir des informations pertinentes pour l'avancement et l'évaluation du projet et ce dans les délais impartis ?**

Malgré les perturbations constatées dans le dispositif de suivi évaluation, la bonne articulation entre le coordonnateur du projet et les OSC responsables des composantes d'une part et d'autre part entre les OSC partenaires et les services techniques prestataires a permis un suivi régulier des actions terrain et une remontée satisfaisante des informations.

La tenue régulière des réunions de programmation de activités au sein de la coordination, entre la coordination et les opérateurs ainsi que les séances de travail préparatoires aux

missions entre les opérateurs et les services techniques ont permis de rendre fluides les relations au sein du dispositif institutionnel du projet.

### **2.5.2. La gestion de l'information a-t-elle été adéquate ?**

L'analyse initiale du système d'information du projet fait ressortir l'inexistence d'un dispositif formel chargé de la communication ainsi qu'une véritable stratégie de communication. Ce qui traduit des activités de communication peu visibles. Cependant, il ressort que le projet dispose de supports d'information administrative (internet, courriers officiels, appels téléphoniques, réunions périodiques) pour faire passer l'information auprès des partenaires.

La mission pense que même si le projet est de petite envergure, les échos obtenus dans sa zone d'intervention et même au-delà sont la traduction concrète que le thème central traité par le projet a eu un écho très satisfaisant. Du reste, la participation au COPIL des personnalités du niveau local (femmes bénéficiaires, autorités coutumières et religieuses), du niveau communal (maires et autres élus), du niveau départemental (préfet et cadres techniques départementaux), du niveau national (ministère de la promotion de la femme, Code Rural, Initiative 3 N) a été une excellente opportunité dans le cadre des actions de communication du projet.

Aussi, au vu de l'importance du thème central du projet et de la nécessité de communiquer davantage, une stratégie de communication devrait être élaborée pour être le support d'une plus grande visibilité des résultats du projet. La mission a noté des efforts fournis par la coordination IFETE pour la diffusion des produits du projet, notamment une diffusion de film documentaire sur les antennes de la télévision nationale, la participation du projet à de grandes rencontres internationales sur les thèmes femmes et foncier au cours de laquelle des communications ont toujours été présentées.

Malgré tout cela, la mission observe que l'importance des résultats du projet justifie que les efforts de communication ne s'arrêtent pas là. Les films documentaires sur les activités du projet devraient être produits et diffusés autant de fois que cela est possible au grand public à travers les télévisions y compris privées. D'autres gadgets de communication (kakemono, prospectus, banque d'images) devraient aussi être produits aux fins de renforcer la communication et la visibilité des résultats du projet.

### **2.5.3. La gestion des ressources humaines du projet a-t-elle été adéquate ?**

#### **2.5.3.1. La gestion des ressources humaines comme telle a-t-elle été adéquate et a-t-elle favorisé un rendement optimum ?**

La mission pense que les ressources mises à la disposition du projet ne peuvent être considérées comme pléthoriques. On pourrait même dire que les ressources humaines n'ont pas été déployées en nombre suffisant en considérant les enjeux liés au projet. Les ressources humaines affectées au projet ont répondu à ses besoins de par leur qualité. Elles ont aussi répondu à ses exigences en termes de compétences, connaissances et qualités personnelles.

### **2.5.3.2. Le personnel du projet, les ressources humaines locales et les partenaires techniques ont-ils été satisfaits du fonctionnement général du projet ?**

Toutes les personnes rencontrées notamment les femmes bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction vis à vis du projet, et ont salué l'exemplarité de la collaboration avec la coordination et les OSC partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des activités. De la participation des partenaires techniques locaux, il a été parfois évoqué la nécessité de les impliquer davantage aux activités du projet. Pourtant, ils l'ont toujours été à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

### **2.5.3.3. Est-ce que le projet, dans ses modalités d'intervention, a favorisé le transfert des compétences et connaissances auprès des ressources locales ?**

Le projet a misé entre autres sur la participation inclusive des bénéficiaires, la formation et l'encadrement de proximité comme modalités d'intervention. Ainsi, les femmes bénéficiaires ont été formées dans les centres d'alphabétisation, aux techniques de protection de l'environnement, aux techniques agricoles, à la gestion des comptoirs de feuilles de palmier, à la constitution et au suivi des dossiers dans le processus d'octroi des attestations foncières.

A travers l'encadrement de proximité, les femmes ont été familiarisées à certaines techniques culturelles de base. Dans ses modalités d'intervention, le projet a favorisé le transfert des compétences et connaissances auprès des ressources locales. Sur tout un autre plan, l'attelage mis en place dans le cadre du montage institutionnel du projet a favorisé le renforcement de capacités opérationnelles des OSC partenaires AREN et Himma qui sont aujourd'hui prêtes à assumer, sans aucune assistance, des missions de gestion de projet en tant qu'opérateurs contractuels.

La mission constate que la gestion des ressources humaines du projet a été adéquate. A travers ses modalités d'intervention, le projet a favorisé le transfert des compétences et connaissances auprès des ressources locales que constituent les représentants des OSC partenaires que sont AREN et Himma. Les ressources humaines affectées au projet ont répondu à ses besoins de par leur nombre, et à ses exigences en termes de compétences, connaissances et qualités personnelles. Quant aux femmes bénéficiaires, elles ont exprimé leur satisfaction vis à vis du projet, et ont salué l'exemplarité de la collaboration avec CARE et ses partenaires directs AREN et Himma.

En effet les campements, villages, communes des deux départements disposent d'un capital humain susceptible de contribuer à l'amélioration du mode de gestion des ressources naturelles en général et des ressources pastorales et agro pastorales en particulier. A terme les avantages de capital humain se traduiraient par une amélioration de la gouvernance concertée de ressources naturelles, la prévention de conflits, mais aussi une meilleure participation des citoyens au processus de décentralisation en cours.

Lors des visites de terrain la mission d'évaluation a apprécié l'ouverture d'esprit et l'éveil des partenaires/bénéficiaires, notamment des femmes et des jeunes, confortant ainsi la cohésion sociale. Tous ces avantages sociaux contribueront sans doute à l'amélioration de la

situation genre et diversité au sein des communautés pastorales et agropastorales des 30 communautés.

#### **2.5.4. Les ressources financières et matérielles ont-elles été gérées de manière efficiente conformément au manuel de procédures ?**

##### **2.5.4.1. Le manuel de procédures était-il clair, connu des partenaires ciblés et adapté au projet ? A-t-il été appliqué ?**

Le manuel de procédures de gestion administrative et financière appliqué à la gestion du projet a été celui du partenaire Care. Il décrit la mise en œuvre du projet (dispositif de mise en œuvre, organigramme, gestion du personnel) ; précise les modalités financières de mise en œuvre (gestion financière, circuit administratif de la dépense, tenue de compte, dépenses autorisées, découverts bancaires, montant du programme, dotation initiale ou avance, demandes de réapprovisionnement et justification des dépenses) ; et décrit les procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions (marchés de fournitures et de services, procédures de décaissement, documents de support de gestion, modifications éventuelles en cours d'exécution du programme, mobilisation de la ligne « imprévus », rapports d'exécution, clôture du programme, suivi et évaluation, programme des rapports, audits, régime fiscal et douanier).

Tous les partenaires disent bien connaître ces procédures. Cependant la mission a noté que tous les opérateurs n'ont pas été soumis au même manuel de procédures. AREN a dû travailler sur la base de son manuel de procédures, d'où une certaine souplesse dans la mise œuvre des procédures alors que Himma a été contraint à utiliser le manuel de Care Niger. D'où l'expression de la part de ce partenaire d'un sentiment d'iniquité et d'injustice. Par ailleurs, une telle situation crée forcément des désagréments et des risques d'incompréhension de la part des acteurs qui auront l'impression de deux poids deux mesures dans la gestion d'une même entité de projet.

La coordination du projet a tenu à souligner à la mission qu'en réalité tous les partenaires étaient soumis aux mêmes règles de procédures de CARE. La différence entre AREN et HIMMA, était que AREN a été le premier soumettre à Care un manuel validé et applicable alors que Himma avait pris trop de temps à faire valider son manuel de procédures.

La mission soutient que le projet devrait faire l'objet d'une gestion sur la base du même manuel, de préférence celui des deux opérateurs ou tout au moins une synthèse des deux. Une telle démarche procéderait aussi du souci de renforcer les capacités managériales des partenaires qui utiliseraient alors leurs propres outils de gestion.

##### **2.5.4.2. Les ressources financières du projet ont-elles été utilisées adéquatement ?**

Tableau N° 3 : Prévisions budgétaires au service des opérateurs

Protocole	Période couverte	Budgets AREN (FCFA)	Budgets HIMMA (FCFA)	Montants totaux (FCFA)

1	01/09/10--31/08/11			
2	01/09/11--31/12/11	52 156 821	31 306 463	83 463 284
3	01/01/12--31/12/12	39 450 512	27 865 375	67 315 887
4	01/01/13--31/12/13	39 078 449	30 078 449	69 156 898
	Totaux	130 685 782	89 250 287	219 936 069

Quatre protocoles sous forme de devis programme ont été signés par chacun des opérateurs AREN et HIMMA, totalisant une enveloppe de 219 936 069 Frs, soit 38 % du budget total du projet, ont été prévus pour être mobilisés au nom des deux opérateurs dans le cadre des actions de terrain.

La mission a été informée que des zones de sécheresse financière liées à la non satisfaction à temps des appels de fonds sont régulièrement intervenues tout le long des quatre années de mise en œuvre du projet retardant souvent l'agenda du projet. La situation la plus surprenante a été celle de 51 millions des fonds RNA programmés en 2010 perdus brusquement en 2013 alors même que le même montant avait été programmé pour prendre en charge des actions importantes.

A la vérité, cette situation était due au fait que le système de reportage et de suivi budgétaire étant opérationnel au siège de Care à Niamey et non à Maradi, ne pouvait facilement permettre aux responsables du projet d'avoir un aperçu clair, précis et fiable de l'état des dépenses réelles en fonction du budget planifié, d'expliquer les écarts et ce selon un échéancier établi au préalable.

La mission a noté avec satisfaction l'ingéniosité dont a fait preuve la coordination du projet pour rattraper cette situation. . On peut sans risque de se tromper que les services du partenaire principal Care Niger qui ont pris l'engagement d'assurer un système de rapportage efficace du projet avec la ventilation régulière des rapports, n'ont pas été suffisamment vigilants pour assurer une bonne communication avec la coordination du projet à Maradi;

Pour éviter l'avènement de telle situation inconfortable, un dispositif de compilation et de traitement de données comparables et financières devrait être disponible à Maradi et mis à la disposition de la coordination de IFETE/RNA.

L'examen des différents documents du projet y compris les rapports d'activités et les rapports financiers ainsi que les rapports d'audit 2011 et 2012 montre que la gestion des ressources financières a été adéquate car faite dans le respect du manuel de procédures de gestion techniques et financières.

En faisant une analyse budgétaire et en comparant poste par poste, les différentes rubriques budgétaires, la mission constate que le projet a respecté scrupuleusement et proportionnellement les inscriptions budgétaires.

En attendant donc la confirmation du rapport d'audit, la mission d'évaluation estime que la gestion financière du projet a été satisfaisante.

#### **2.5.4.4. La gestion budgétaire était-elle adéquate et rencontre-t-elle les standards internationaux généralement admis dans ce genre de projet ?**

L'exécution du budget a respecté les prévisions ; et le système de reportage (rapports financiers) a permis aux responsables du projet d'avoir un aperçu clair, précis et fiable de l'état des dépenses réelles en fonction du budget planifié, d'expliquer les écarts selon l'échéancier (semestre). La mission émet l'avis que les ressources financières et matérielles ont été gérées de manière efficiente conformément au manuel de procédures de gestion techniques et financières, élaboré à cet effet.

## **2.6. Concernant l'efficacité de la mise en œuvre du projet**

### **2.6.1. Dans quelle mesure les interventions concernant les groupes cibles directs au sein des villages ont-elles été efficaces et donc ont-elles contribué à atteindre les objectifs spécifiques fixés ?**

Techniquement le projet est engagé depuis le 9 Janvier 2010. Néanmoins, la mission d'évaluation s'est bien rendue compte que le démarrage réel des activités est intervenu bien plus tardivement puisque les contrats de recrutement du staff ne sont intervenus qu'en Mai 2010 alors que pendant toute la durée de mise en œuvre du projet des difficultés liées à la mobilisation des ressources ont entraîné des lenteurs dans le processus de mise en œuvre des activités sur le terrain. Bref, il est réaliste de considérer que le projet a été handicapé par des aléas indépendants de sa volonté et qu'il n'était pas toujours en pleine possession de ses moyens humains et financiers.

Toutefois, la mission note également qu'en dépit de la forte inquiétude exprimée par la coordination du projet et ses partenaires, l'équipe IFEFE/RNA a été en mesure d'engager l'ensemble des ressources disponibles sur la convention de financement avant la date fatidique.

### **2.6.2. Quels ont été les thèmes abordés et par qui ?**

Les thèmes « Islam, citoyenneté et accès des femmes à la terre » et « islam et sauvegarde des droits fonciers des femmes » ont été abordés par les imams locaux ; avec par moment le recours à la diffusion de messages éloquentes sur le partage d'héritage et le respect des droits des orphelins. En effet, le droit islamique accorde deux parts d'héritage à l'homme et une part à la femme ; pourquoi donc priver cette dernière de la portion qui lui revient.

L'attention de la mission a été particulièrement attirée par l'attitude combien, coopérative de l'Imam Manirou de Maradi qui s'est mis à la disposition du projet et a volontiers accepté de constituer un noyau dur de prêcheurs sur lesquels le projet s'est beaucoup appuyé dans le cadre des prêches et de la diffusion des messages sur le droit de la femme en islam.

Les séances de prêches ont permis non seulement de toucher les femmes bénéficiaires, mais aussi les hommes, leurs époux et frères. Elles ont aussi permis de mettre les religieux



ensemble entre eux face au public, de sensibiliser les autorités administratives, coutumières et religieuses et enfin de lever un tabou concernant la question foncière.

### **2.6.3. Y'a-t-il encore des réticences quant à la reconnaissance formelle de ce droit, lesquelles ?**

A certains endroits, il y'a lieu de soupçonner l'existence d'une résistance des leaders religieux et même des autorités coutumières au droit des femmes à la propriété foncière agricole. Ainsi, les femmes n'ont accès qu'aux vieilles jachères, sans aucune sécurisation. Dans certaines localités et pour les exploitations familiales léguées par les grands parents, nul ne peut parler de partage d'héritage ; on ne parle que du droit d'accès, et cela est valable aussi bien pour l'homme que pour la femme. La mission a même rencontré des cas où des femmes se sont opposées au droit à l'héritage des terres des femmes ; elles préfèrent que les hommes continuent de gérer la totalité des terres, aux profits de leurs descendants qui seront au fil du temps les seuls héritiers.

Dans l'ensemble on peut dire que ces séances de prêches sont entrain d'être un succès et semblent réjouir la population. La question de l'accès des femmes au foncier qui jadis était un thème tabou ne l'est plus aujourd'hui.

A l'issue des échanges qui ont suivi les séances des prêches, quelques recommandations ont été formulées:

- ❖ appuyer les leaders religieux afin qu'ils s'investissent davantage pour une meilleure connaissance de la loi musulmane en matière de droits d'héritage au foncier ;
- ❖ organiser de temps en temps des séances de prêches sur la thématique droits d'héritage au foncier agricole des femmes ;
- ❖ faire la promotion des femmes leaders (religieuses, politiques) en organisant des tables rondes en islam et des voyages d'études vers les zones où le contrôle des terres par les femmes est une réalité pour plus d'engagement de leur part. ;
- ❖ acquérir un tableau pour servir de support pédagogique à la formation et à l'initiation des leaders sur les bonnes pratiques en matière de partage de l'héritage selon l'islam, ce qui permettra une solution alternative à l'absence éventuelle de l'imam.

### **2.6.4. Combien d'actions en faveur d'une citoyenneté inclusive du genre et des droits sociaux, politiques et économiques des femmes ont été menées ?**

Dans le cadre de la promotion de l'équité du genre et la citoyenneté inclusive par le biais d'action d'apprentissage de l'accès de la femme à la propriété foncière et à la gestion de la terre en milieu rural, le projet a entrepris diverses actions. Il a organisé au profit des femmes membres des communautés rurales des formations en genre et leadership, formation sur les textes du Code Rural et un voyage d'étude dans d'autres contrées pour se rendre compte de l'état d'avancement des femmes dans la pratique de gestion des terres communautaires.

Ce qui leur a permis d'être informées sur la constitution des dossiers dans le processus d'octroi des attestations foncières ; de prendre conscience des enjeux liés à la sécurisation foncière dans un contexte où les ressources naturelles se font de plus en plus rares ; et de

prendre l'engagement de poursuivre et même d'intensifier les actions d'information, d'éducation pour une sécurisation de leurs terres.

Avec la participation en tant que membres d'environ 4 femmes par cofob, c'est au total 108 femmes qui auront été formées sur les dispositions du Code Rural et les procédures de sécurisation foncière.

Tableau N° 4 : Performances des femmes en matière de citoyenneté

Départements	Statut des femmes	Actes de naissance (%)	Carte d'Identité (%)	Participation au vote (%)	Participation à l'alphabét (%)	Détention d'un cellulaire (%)	Pratique de la RNA (%)
Guidan Rpumdji	Femmes leaders	46,7	43,3	93,3	56,7	23,3	76,7
	Femmes non leaders	43,8	18,8	31,3	37,5	12,5	37,5
Madarounfa	Femmes leaders	83,3	23,3	93,3	53,3	23,3	60,0
	Femmes non leaders	73,3	0	100	13,3	20	33,7

Source : (Résultats issus de l'enquête du consultant du 11 au 14 Novembre 2013)

La mission a constaté que, de par ses interventions multiples, le projet a beaucoup amélioré la position de la femme en termes de citoyenneté dans toutes les communautés où il est intervenu. C'est ainsi que selon le tableau ci-dessus, les femmes leaders des communautés sont plus sensibilisées à l'exercice de la citoyenneté que les femmes non leaders dans les mêmes localités.

Assurément, ces résultats seraient plus éloquents si l'on comparait les coefficients des zones IFETE/RNA avec ceux des communautés des zones sans IFETE/RNA.

#### 2.6.5. Quelles difficultés et faiblesses le projet a-t-il rencontrées dans le contexte de sa mise en œuvre ?

Des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet. Elles sont liées tantôt à l'environnement sociétal des femmes, tantôt à leurs modes d'organisation et de fonctionnement. Au nombre de ces difficultés, on note entre autres :

- Les effets négatifs de la mauvaise campagne agricole de 2011 et leur incidence dans la vie sociale des communautés locales ;

- La progression et la persistance de différentes sources d'interprétation du droit musulman qui ne facilitent pas toujours la compréhension et la bonne interprétation des préceptes islamiques, notamment à travers la pluralité des sectes religieuses ;
- Le faible niveau d'instruction religieuse et moderne des femmes qui limite leur pleine implication dans l'appropriation des outils de gestion des groupements et de l'union ;
- L'inaccessibilité aux femmes rurales des textes sur les droits de la femme ;
- La faible implication de la femme en tant qu'acteur économique et civique dans le village ;
- La faible perception par les femmes elles mêmes des enjeux liés au mouvement associatif et mutualiste ;
- Le problème d'organisation décelé au niveau de certains groupements est un obstacle pour le renforcement des capacités de ces femmes et pour leurs activités ;
- La persistance des réticences de certains milieux des hommes dans la prise en compte de la place de la femme et de ses différents droits dans la société.

La mission tient à souligner que la viabilité institutionnelle et financière des groupements féminins n'est pas encore garantie à la date de son passage car il a été constaté : (i) qu'il existe des difficultés dans l'Arrêté de reconnaissance officielle des groupements délivré par les autorités administratives de Madarounfa et Guidan Roumdji ; (ii) que les capacités financières actuelles de ces groupements ne peuvent garantir leur autonomie financière ; (iii) que ces organisations paysannes ont besoin de temps pour prouver leur représentativité et s'imposer comme parties prenantes incontournables dans les prises de décisions au niveau local, notamment sur les questions relatives à la gestion concertée des ressources naturelles et qu'à la longue la gestion des biens immobiliers mis à la disposition des groupements des femmes ou acquis par elles mêmes risquerait de poser des problèmes de droit.

#### **2.6.6. Quelles ont été les opportunités exploitées pour faire face aux difficultés ?**

Parmi les opportunités qui ont été exploitées pour faire face aux difficultés, on peut citer :

- Le potentiel de crédibilité de Care et des ONG AREN et Himma et du projet dans la zone d'intervention ;
- L'intérêt marqué des communautés bénéficiaires quant aux activités du projet ;
- La volonté de réussir des différents groupements féminins et de leurs leaders ;
- La disponibilité et le potentiel d'influence des leaders religieux et traditionnels ;
- L'Etat de droit et le droit islamique reconnaissant aux femmes le droit à la propriété ;
- L'existence d'un code rural et des commissions foncières ;
- Les rencontres périodiques avec les femmes bénéficiaires à la demande du projet ou à leur propre demande.

D'une manière générale, la mission estime que les groupements féminins sont fonctionnels dans toutes les communautés où ils ont été installés et contribuent à l'animation économique des villages.

Le projet a contribué, significativement au renforcement des capacités des groupements féminins.

## 2.7. Concernant les effets et l'impact du projet

### 2.7.1. La situation des femmes avait-elle connu des changements sur le plan de l'accès au foncier agricole et aux ressources naturelles ?

Tableau N° 5 : Analyse de la dynamique socio foncière des femmes leaders au sein des communautés  
(Cas des femmes leaders)

Département	Taille Exploitation familiale (pers.)	Indice d'accès au foncier	Indice accès femme au foncier (ch/ind)	Transactions foncières pérennes (%)	Transactions foncières précaires (%)	Indice du marché foncier (%)
Guidan Roundji	16	0,7	1,7	94,1	5,9	15,7
Madarounfa	12	0,5	1,5	76,1	23,9	41,3
Moyenne	14	0,6	1,6	85,6	14,4	27,8

Source : (Résultats issus de l'enquête du consultant du 11 au 14 Novembre 2013)

Tableau N° 6 : Analyse de la dynamique socio foncière des femmes non leaders au sein des communautés

(Cas des femmes non leaders)

Département	Taille Exploitation familiale (pers.)	Indice d'accès au foncier	Indice accès femme au foncier (ch/ind)	Transactions foncières pérennes (%)	Transactions foncières précaires (%)	Indice du marché foncier (%)
Guidan Roundji	16	0,7	0,6	90,0	10,0	20,0
Madarounfa	12	0,5	0,8	83,3	16,7	25,0
Moyenne	14	0,6	0,7	85,3	13,6	22,7

Source : (Résultats issus de l'enquête du consultant du 11 au 14 Novembre 2013)

Grâce aux actions menées par le projet, les femmes se voient de plus en plus attribuer des parcelles à titre d'héritage, d'achat, de donation ou d'autres moyens transactionnels. L'analyse du tableau N°3 ci-dessus révèle que l'indice d'accès au foncier pour les femmes leaders est de 1,7 champ par femme à Guidan Roundji et 1,5 champ par femme à Madarounfa alors que l'indice normal est généralement de 0,5 et 0,7, soit une moyenne de 0,6 champ par individu. Cela signifie l'indice d'accès des femmes leaders au foncier est le double de celui ordinairement considéré pour les habitants des deux départements.

En considérant la totalité des champs détenus par les femmes leaders, on constate que les femmes détiennent les champs à titre de propriété pour 94,1 % et 76,1 % respectivement pour les départements de Guidan Roundji et Madarounfa. Cela signifie que la sécurisation des champs des femmes atteint le taux moyen de 85,6 % contre seulement 14,4 % de gestion précaire en termes de moyenne pour les deux départements.

La comparaison avec les données relatives aux femmes non leaders portées par le tableau N°4 atteste qu'au sein de la même communauté, les femmes ayant directement bénéficié des actions du projet présentent une situation plus favorable quant à l'accès à la terre. Dans le cas des femmes non leaders, on constate clairement que leur indice d'accès au foncier est très sensiblement en deçà de l'indice des femmes membres des groupements. Il est de 0,6 à Guidan Roundji et 0,87 à Madarounfa contre respectivement 1,7 et 1,5 pour le cas des femmes leaders comme l'indique le tableau N° 3.

Le projet a su créer les conditions pour que les femmes accèdent et contrôlent de façon équitable les ressources foncières en tant que facteurs de production économique. On a constaté entre autres éléments les aspects positifs suivants :

- la tendance à une compréhension progressive des droits et des défis par toutes les femmes et leurs motivations ;
- l'acceptation par les hommes de l'accès et du contrôle des femmes sur le foncier ;
- la représentation des femmes et leur participation active dans les institutions administratives, notamment les cofo et les comités de gestion, en charge de la grn ;
- le recours automatique à l'enregistrement des actes de sécurisation foncière à la demande et aux noms des femmes ; l'acceptation de donner aux femmes leur part d'héritage selon le principe de l'Islam ;
- la représentation active des femmes dans les instances de prise de décision de la grn et le partage de l'héritage selon les principes de l'Islam.

Cependant, malgré la prise de conscience des femmes, leaders religieux, coutumiers et administratifs, la mission a observé que les conditions d'accès des femmes au foncier agricole restent encore contraignantes.

Au regard des appréciations décrites ci-dessus, le résultat attendu de la composante foncière peut être considéré comme atteint pour ce qui concerne l'installation et l'équipement des COFO. Par contre, le point crucial relatif à l'achèvement d'une première étape dans la sécurisation des actes à travers la tenue du Dossier Rural reste à accomplir. En tout état de cause, malgré la fonctionnalité des commissions foncières, la gestion efficace et équitable des ressources naturelles dans une région aussi vaste et complexe que Maradi reste encore à un défi relever.

L'accessibilité foncière par la voie du marché foncier, quant à elle, est de 15,7 % pour Guidan Roudji et atteint 41,7 % pour le département de Madarounfa. L'accès des femmes au marché foncier dans les deux départements pourrait être considéré comme un des effets positifs du projet qui offre à la femme la possibilité d'accès à la terre agricole par le biais du marché. L'indice du marché foncier atteint pour l'ensemble des deux départements la moyenne de 27,8 %. Cela signifie que sur l'ensemble des champs acquis par les femmes à titre transactionnel, le tiers relève de l'achat direct sur le marché foncier.

La mission estime que si le développement du marché pouvait être considéré comme une bonne opportunité permettant aux femmes de posséder la terre, cette opportunité pourrait se traduire en une situation dommageable susceptible de faciliter des vastes mouvements d'accaparement des terres par des spéculateurs nantis, d'où les risques énormes d'exclure à la longue les femmes de l'accès à la terre par le biais du marché.

La mission recommande que le projet surveille avec la plus grande attention l'évolution du marché foncier qui doit être maintenu à une proportion acceptable.

### 2.7.2. La situation des femmes avait-elle connu des changements sur le plan de la Régénération Naturelle Assistée ?

La mission a observé qu'en général les populations des villages visités sont très attentives à tout ce qui touche l'environnement et sa préservation. Des actions dans ce sens ont été initiées à la demande des populations, notamment les femmes qui ont requis un appui dans la restauration de certaines aires dégradées ainsi que dans la mise en œuvre des conditions rigoureuses dans l'exploitation de ces dites aires. Le cas de la communauté de Tambarawa où les femmes s'activent quotidiennement à la gestion d'une aire de pâturage restaurée est un exemple éloquent. A cela elles sont fortement aidées par les hommes qui leur emboîtent le pas.

Tableau N° 7 : Performances des femmes en matière de Régénération Naturelle

Départements	Statut des femmes	Pratique de la RNA (%)
Guidan Rpumdji	Femmes leaders	76,7
	Femmes non leaders	37,5
Madarounfa	Femmes leaders	60,0
	Femmes non leaders	33,7

Source : (Résultats issu de l'enquête du consultant du 11 au 14 Novembre 2013)

Le tableau N° 7 ci dessus relatif aux performances des femmes en matière de régénération naturelle donne des indications claires dans le comportement des femmes au sein même des communautés. Il apparait clairement que 76,7 % et 60 % des femmes leaders respectivement à Guidan Roumdji et Madarounfa se sont approprié la méthode RNA alors que ces chiffres ne sont que de 37,5 et 33,7 % pour les femmes non leaders dans les mêmes départements.

L'interdiction dans certains villages de la coupe abusive d'acacia par élagage incontrôlé aux fins d'alimenter les troupeaux a été prise à l'initiative des femmes elles-mêmes. Il appartient aux services techniques de l'Environnement ainsi qu'aux partenaires locaux de faire en sorte que de telles initiatives soient encouragées partout à travers la région.

La mission émet l'avis que les actions du projet ont profondément contribué à changer positivement le comportement des femmes qui se sont approprié la RNA dans sa zone d'intervention.

### 2.7.3. Au vu des indicateurs spécifiques et généraux du cadre logique (s'ils sont définis), quels ont été le niveau et la qualité des réalisations sur la durée du projet ?

Tableau N° 8: Analyse des indicateurs et leur réalisation selon le cadre logique du projet

N°	Indicateurs	Référence 2010	Réalisations 2011	Réalisations 2012	Réalisations 2013	Cumul 2010-2014
<b>Objectif de Développement : Contribuer à renverser la tendance à la défém. de l'agric.</b>						
1	Revenu agricole des femmes	41 000	45 100	50 082		
<b>Objectif immédiat 1 : 3000 femmes auront amélioré et sécurisé leur accès à la terre</b>						
2	% femmes n'ayant pas accès à la terre	96%	30%	29,42	15,51	
3	% des transactions foncières des femmes sécurisées par des actes	0	50	60	100%	
<b>Objectif immédiat 2 : Un environnement favorable à l'accès des femmes à la terre est créé</b>						
5	% cofob excédant le quota de 10 % de femmes	0	40%	60%		100%
7	Nombre de femmes instruites en SMS	0	88	71	169	328
<b>Résultat 1.2 : Les groupements MMD ont acquis des terres et obtenu les actes fonciers</b>						
9	Nombre de titres fonciers accordés aux groupements MMD	0	1	1	138	140
<b>Résultat 1.3 : Les Conventions Locales ont mis les terres à la disposition des femmes</b>						
10	Nombre de conventions locales achevées	0	8	0	2	10
<b>Résultat 2.1 Les femmes sont formées en législation et lois foncières</b>						
11	% de femmes connaissant leurs droits fonciers	0	17,10%	16,77%	7,13%	41%
<b>Résultat 2.2 : Les femmes et les filles ont suivi des cours d'alphabétisation et en NTIC</b>						
12	Nombre de femmes MMD instruites en SMS	0	66	53	127	246
<b>Résultat 2.3 La représentation équitable des femmes dans les cofo est renforcée</b>						
13	Nombre de cofob dépassant 10 % de femmes	0	12	18	0	30
<b>Objectif spécifique : Les initiatives en RNA renforcent les capacités écono des femmes</b>						
18	Nombre des femmes ayant augmenté leurs revenus ASP	0	480	851	0	1 331
<b>Résultat 1 : Des activités ASP/ RNA initiées et contrôlées par les ménages vulnérables</b>						
19	Superficies restaurées par les ménages vulnérables	0	25	19	25	69
<b>Résultat 2 : Les capacités des institutions locales sont renforcées</b>						
25	Nombre de COFO appuyées dans le domaine de RNA	0	12	19		31



26	Surfaces (ha) d'espaces pastoraux sécurisés	0	25	19	25	69
27	Nombre de personnes touchées par les CCC	0	2 000	5 450	0	7 450

Source : Données fournies par la coordination IFETE et interprétées par la mission

A la lecture de ce tableau, la mission conclut que le projet a atteint ses principaux objectifs de projet pilote ouvrant largement la voie aux perspectives pour l'accès des femmes à la terre, le renforcement des capacités des cofob, le renforcement des capacités juridiques de femmes, le renforcement du pouvoir des femmes dans les instances locales de décision en matière du foncier.

## 2.8. Concernant le facteur temps dans la mise en œuvre du projet

### 2.8.1. Les contraintes temps externes

Comme tout projet ou programme financé sur des ressources extérieures, la mission a constaté que le projet IFETE/RNA a connu une extrême sensibilité au facteur temps et donc de contraintes de gestion lesquelles contraintes sont liées d'abord aux tergiversations et à la non signature à temps par le gouverneur du protocole d'accord Care Niger-région de Maradi. La mission a constaté en plus que les lenteurs dans le respect des délais de réponse aux appels des fonds.

D'un point de vue purement technique, pour mettre en œuvre correctement une convention de financement, les parties prenantes que sont l'équipe projet, les maîtres d'œuvre délégués, les services de Care et ses bailleurs et dans une moindre mesure, les populations bénéficiaires, se doivent d'anticiper constamment les échéances. C'est le seul moyen de maîtriser les contraintes "externes" et les goulots d'étranglement inhérents au système, pour ne plus être soumis qu'aux contraintes "internes".

### 2.8.2. Les contraintes temps internes

Sur ce projet, on peut considérer que le facteur temps a parfois constitué une difficulté tout au long de la période de mise en œuvre. A la lecture des agendas successifs et des programmes d'activités, l'on se rend compte que les activités programmées n'ont pas toujours pu être mises en œuvre dans les délais alors que les ressources financières n'étaient pas toujours disponibles en temps opportun.

Selon la coordination du projet, le bailleur met en général à disposition les fonds dans les délais, mais les processus de contractualisation avec les partenaires a été à la base des retards constatés et allant jusqu'à 2 mois dans certains cas.

Du point de vue des populations bénéficiaires, la mission affirme que la gestion du facteur temps n'a jamais été un obstacle de quelque nature qu'il soit. La mission n'a pas eu vent des cas de reports d'activité pour cause de non disponibilité des acteurs bénéficiaires. Par contre la mission a constaté que des réajustements d'agenda ont été rendus nécessaires pour non disponibilité des sous traitants que sont les services techniques département souvent trop sollicités par d'autres partenaires. Il s'agit là des réalités de terrain auxquelles tout projet doit savoir et pouvoir s'adapter.

## 2.9. Concernant la pérennité et la durabilité des résultats

### 2.9.1. Les résultats du projet demeureront-ils et seront-ils poursuivis ?

Les résultats demeureront et seront poursuivis car les mesures d'accompagnement s'avèrent hautement utiles pour les communautés bénéficiaires (appui aux AGR, appui aux banques céréalères et intrants agricoles) qui ont reçu la formation nécessaire ; et les effets d'une communication (prêches) s'inscrivent dans la durée.

En ce sens, un des partenaires stratégiques du projet disait : *«Ce projet a été un projet pilote, c'est-à-dire une école ayant permis de poser pédagogiquement les vrais problèmes et de montrer les voies possibles pour leur résolution. Nous devons maintenant aller au-delà de nos rêves et de la générosité des partenaires pour créer les conditions devant permettre une exploitation rationnelle et optimale des résultats obtenus. L'essentiel est que ce que nous développons comme idée puisse servir à d'autres acteurs de continuer le combat qui est de toute façon une lutte de longue haleine».*

Prenant l'exemple des réalisations obtenues par le projet dans le cadre de la restauration des aires pastorales, le même partenaire exprime avec fierté que si le projet a eu des résultats considérables, c'est parce que, conscientes des enjeux d'une telle entreprise, les populations se sont elles mêmes engagées à apporter volontairement sous la forme traditionnelle de la mobilisation collective « gaya » la force de travail nécessaire à un tel exploit. Le travail a été fait et bien fait sans le moindre apport financier du projet.

La mission considère que pour ce qui est de l'accès des femmes au foncier, les aspects amélioration du statut économique, émancipation pour réclamer son droit et production d'accès aux ressources naturelles et leur contrôle sont autant d'éléments pour garantir sa durabilité.

### 2.9.2. Y'avait-il, dès le départ, une stratégie opérationnelle expresse et adéquate visant à favoriser la durabilité des différents résultats escomptés ?

Pour favoriser la durabilité des différents résultats escomptés, le dispositif mis en place pour l'exécution des activités a porté sur l'engagement et la participation communautaire, ainsi que l'implication des partenaires techniques locaux. Par exemple, les imams locaux ont été sollicités pour faire les prêches ; les femmes leaders des groupements MMD formées et activement associées aux processus les services techniques et autorités locales ont été impliqués à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du projet. Les mesures d'accompagnement initiées, parce qu'elles revêtent un caractère "écoles" (semences améliorées à adopter, boutiques d'intrants et banques céréalères à renouveler, sites maraichers à exploiter, etc.) sont de nature à assurer la pérennité des résultats.

### 2.9.3. Dans quelle mesure les partenaires locaux ainsi que les populations concernées ont-ils été impliqués aux diverses étapes de la planification, de l'exécution et du suivi des activités du projet ?

La mission a relevé avec force détails que tous les interlocuteurs s'accordent à reconnaître que les autorités administratives (préfets des départements et maires des communes) et coutumières (chefs de canton et représentants et conseillers des chefs de cantons et sultans), les services techniques (Alphabétisation, Environnement, cofob, cofocom, cofodép et SPR), et les membres des groupements féminins concernés ont été réellement impliqués

aux diverses étapes de la planification, de l'exécution et du suivi des activités du projet, chacun en fonction de ses spécificités.

#### **2.9.4. Quel a été le degré d'appropriation du projet par les communautés bénéficiaires ?**

Les entretiens réalisés avec les femmes et autres acteurs ont permis à la mission de se faire une idée sur le degré d'appropriation du projet par les communautés bénéficiaires. Pour accéder à la propriété foncière agricole par exemple, les femmes savent où et à qui s'adresser car elles ont été sensibilisées sur les activités des commissions foncières, les structures du code rural et l'importance de la sécurisation foncière inclusive par l'établissement d'acte de propriété. La question de l'accès de la femme à la propriété foncière agricole s'appréhende en termes de droit et n'est plus un sujet tabou.

La prise de conscience effective des enjeux liés à leur environnement est un gage d'appropriation pour les populations qui se sont elles mêmes engagées à apporter volontairement sous la forme traditionnelle de la mobilisation collective « gaya » leur contribution à la mise en œuvre du projet.

La mission a constaté que cette appropriation commune est le fruit de l'implication active et déterminante des leaders locaux issus des groupements féminins, autorités communales et coutumières et leaders religieux locaux.

#### **2.9.5. La stratégie de communication est-elle adéquate pour l'atteinte des résultats ?**

Le projet a pensé à un dispositif de communication incluant les prêches, la production et diffusion de films documentaires et autres supports de communications. La stratégie s'est orientée sur la prise en compte des préoccupations des populations, la coopération/partenariat avec tous les acteurs intervenant dans la gestion du foncier agricole, l'interactivité des objectifs de la citoyenneté inclusive et de la pleine accessibilité de la femme à la terre, et la continuité de la politique foncière nationale à travers la gouvernance et la démocratie locales.

La mission estime que cette communication participative et interactive est adéquate pour l'atteinte des résultats parce qu'elle crée les conditions d'un véritable dialogue communautaire, et donc d'atténuation des conflits sociaux. Elle se déploie pour aider les communautés à libérer leurs idées et leurs initiatives.

#### **2.9.6. Les stratégies et politiques nationales sont-elles favorables au maintien des résultats du projet ?**

Comme il a été souligné plus-haut, le Niger a dans le cadre de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, élaboré un certain nombre de politiques et stratégies. Il s'agit entre autres de la politique nationale de la promotion de la femme, de la stratégie de réduction de la pauvreté, de la politique foncière nationale, et l'ordonnance fixant les principes d'orientations du code rural et textes complémentaires. Toutes, elles sont favorables au maintien des résultats du projet IFETE/RNA.

Dans l'ensemble, les conditions de durabilité des résultats attendus du projet ne sont pas encore garanties faute d'un délai suffisant d'accompagnement des bénéficiaires dans l'action. Néanmoins les activités portées par des structures pérennes telles que les

structures du Code Rural, sont susceptibles de perdurer au-delà de la phase opérationnelle du projet. Il s'agit notamment des commissions foncières.

En outre la mission a particulièrement apprécié l'implication et l'engagement effectif des populations ainsi que la participation des communes dans le processus d'exécution des activités, quand bien même l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale des investissements réalisés n'a pas toujours été effectif.

### 2.9.7. Peut-on envisager une réplification du projet ; et quelles pistes majeures peuvent servir d'axes d'intervention pour cela ?

La mission a bien noté que la démarche du projet IFETE/RNA a été bien acceptée et adoptée par les communautés bénéficiaires car répondant à leurs besoins et priorités. Sa réplification peut être fortement envisagée ; et cela requiert un certain nombre de dispositions dont les principales pourraient être les suivantes :

- **Ne pas faire l'économie de la communication.** Au delà des communautés ciblées, il faudrait étendre les initiatives au grand public pour assurer plus de visibilité au projet. Cela impliquerait des moyens et ressources financiers importants ainsi qu'un personnel spécialisé. Mais ne dit-on pas que la communication a un coût ?
- **Se focaliser sur l'essentiel.** Ce qui éviterait un saupoudrage des activités. Par exemple, les prêches ont un fort effet potentialisateur de résultats ; les mesures d'accompagnement portant sur les activités génératrices de revenus, l'épargne individuelle et la production agricole sont très bien appréciées des bénéficiaires. Quant à l'alphabétisation des femmes, elle constituerait une bonne porte d'entrée pour toutes ces activités.
- **Standardiser les stratégies.** Il importe pour ce qui est des prêches par exemple d'éviter les messages contradictoires. Un pool de prêcheurs avertis appuyés au besoin par les mass-médias, porteraient des messages testés et ciblés, préalablement élaborés.
- **Opter pour la participation communautaire et le partenariat efficace.** Les programmes les mieux réussis sont ceux qui impliquent et prennent en compte les préoccupations des bénéficiaires. Une diversité de partenaires responsabilisés et engagés induit un effet d'addition des résultats.
- **Tenir compte des spécificités locales.** Eviter le piège de la routine. Les besoins et priorités n'étant pas forcément les mêmes pour toutes les communautés, les réponses diffèrent aussi. Chaque terrain est donc un cas.
- **Adopter l'approche genre.** Sans se verser dans le féminisme, « c'est la femme qui connaît mieux et qui règle le problème de la femme ». Autant que faire se peut, réserver de meilleur rôle à la femme notamment rurale, dans les différentes instances du projet.
- Sans être exhaustif, telles sont des pistes majeures pouvant servir d'axes d'intervention pour une réplification à large échelle du projet.



### 3. Leçons apprises et constats

A l'issue de l'analyse du projet IFETE/RNA, la mission est arrivée à dégager quelques leçons et constats ci-dessous :

- La détention coutumière constitue le principal mode d'accès à la propriété foncière agricole ; la location et le gage coutumier sont peu pratiqués ; la donation et le prêt sont en voie de disparition ; l'héritage bien que reconnu par tous en tant que prescription de droit indéniable de la femme prévu par le coran constitue un goulot d'étranglement ;
- La vente des terres est très développée dans les villages, et les femmes manifestent le désir ardent d'y accéder malgré la faiblesse pouvoir d'achat ;
- La vente anarchique des terres fait courir le risque de se retrouver avec des paysans sans terres alors que les terres n'appartiennent qu'à quelques individus de la ville qui les auront systématiquement rachetées aux paysans pauvres ;
- Le principal obstacle à l'accès des femmes à la propriété foncière agricole, là où il persiste, réside dans le comportement des hommes qui ne veulent pas appliquer la loi coranique ;
- Le processus d'accès de la femme au foncier est une porte d'entrée pour la question globale de développement et de la de réduction de la pauvreté dans les ménages et partant dans les communautés ;
- Parler de l'héritage, jadis considéré comme un thème tabou pour les femmes rurales, ne l'est plus aujourd'hui grâce aux multiples efforts des partenaires, notamment le pool de marabouts dont l'imam Manirou qui ont accepté de tenir magistralement les séances de prêches ;
- Les femmes se sont révélées très sensibles à leur environnement naturel et leurs capacités de riposte sont énormes pour peu qu'elles aient l'opportunité de réagir dans les mêmes conditions que les hommes ;

La mission souhaite souligner également que même si le projet IFETE/RNA n'est pas un projet d'appui à la décentralisation au Niger, ni un projet de développement local, il doit s'inscrire tout de même dans ce processus et contribuer à consolider cette dynamique. En tout état de cause, les investissements réalisés par ce projet, modeste de par leurs coûts mais important de par leurs impacts, seront pendant encore une certaine période de maturation des groupements féminins, sous le contrôle des services techniques et des collectivités territoriales..

Dans ces conditions, il est essentiel de saisir cette opportunité pour renforcer la maîtrise d'ouvrage locale et associer les collectivités à tous les stades de ces réalisations, depuis la programmation jusqu'à la mise en place finale. De même, il est impératif de sensibiliser les maires aux questions de l'entretien des investissements à caractère communautaire, du recouvrement des coûts et de la prise en compte des charges récurrentes.

## 4. Conclusion et recommandations

Le projet IFETE/RNA a donné la preuve qu'il est possible d'apporter une réponse concrète à la problématique de l'accès de la femme au foncier agricole et aux ressources naturelles rurales. Certes des résultats ont été obtenus, mais leur ampleur demeure encore au stade expérimental au vu de l'immensité du problème et du champ très restreint dans l'échelle d'intervention du projet. La mission a noté que les conditions de pérennisation de certains investissements ne sont pas encore totalement réunies faute de temps disponible et de moyens financiers pour l'accompagnement des bénéficiaires dans l'action.

Cela signifie que pour l'essentiel, les résultats restent encore fragiles et précaires si des mesures conservatoires appropriées de sauvegarde ne sont pas prises opportunément.

La mission a constaté que le projet a créé une dynamique communautaire basée sur l'auto analyse et la résolution des causes profondes des iniquités qui limitent l'accès des femmes au foncier agricole au sein de leurs communautés respectives. Pour appuyer davantage ce type de processus, le projet a donné une place importante aux autorités traditionnelles, communales, départementales, régionales, aux représentants des ONG et aux leaders religieux afin qu'ils facilitent les interactions entre tous les intervenants du domaine de manière à influencer les comportements plus facilement.

Les équipes du projet se sont franchement investies dans la mise en œuvre optimale des activités souvent pour rattraper des retards liés à des aléas externes au projet

Les différents retards accumulés dus aux périodes de tension de trésorerie expliquent en grande partie le manque de temps pour achever complètement le projet, notamment en ce qui concerne l'appui à la gestion effective des investissements ainsi que l'accompagnement final des organisations communautaires dans la mise en œuvre de leurs activités.

A ce stade et considérant les énormes attentes liées au thème central du projet à savoir le foncier et le genre, problématique au centre même de la gouvernance locale et la gouvernance au sein des familles, la mission constate que le projet IFETE/RNA a ouvert de pistes énormes de solutions et donne paradoxalement l'impression d'un projet à mi-parcours, au regard notamment des nombreux chantiers en cours ou pas encore commencés et du besoin d'appui conseil pour garantir les conditions de durabilité des investissements.

Maintenant que le projet a donné la preuve de sa pertinence, les actions ne doivent pas s'arrêter là ! Et dans le cadre de la poursuite de cette belle et noble aventure, qui parce qu'elle traverse la vie des citoyennes et citoyens des communautés rurales est devenue une demande sociale et une question de gouvernance et de justice sociale, la mission fait les recommandations ci-après à l'endroit de Care et de ses partenaires :

1. Prévoir la mise en place d'un comité de pilotage qui sera conçu comme une plate forme rassemblant périodiquement les principaux acteurs du projet en vue d'échange, de réflexion et de pilotage des actions du projet ;

2. Prévoir et instituer des foires thématiques en rapport avec les préoccupations du projet : foncières locales et foire RNA et régionales pour permettre des larges échanges d'expérience entre communautés et partager les bonnes et mauvaises pratiques sur la RNA et les questions foncières d'actualité ;
3. Encourager les leaders religieux et coutumiers en les intégrant dans un dispositif de communication tous azimuts afin qu'ils continuent d'intégrer la problématique foncière dans leurs prêches et communications formels et informels ;
4. Surveiller l'évolution du marché foncier dans les villages et mettre en place un observatoire dudit marché aux fins de prévenir le rouleau compresseur d'accaparement massif des terres par les spéculateurs ;
5. Mettre en branle un dispositif de veille pour une surveillance active et permanent des composantes agraires familiales, notamment les « gandous », aux fins d'anticiper sur le phénomène de morcellement des terres familiales ;
6. Renforcer les activités des commissions foncières à tous les niveaux, notamment au niveau des villages et des communes ;
7. Initier un processus de fédération des commissions foncières au niveau des villages et des communes aux fins de tirer meilleur profit dans le cadre des expériences des cofo et faciliter particulièrement la gestion de certaines ressources stratégiques partagées ;
8. Réinsérer la vision du projet dans le contexte de la décentralisation en faisant jouer aux collectivités territoriales, notamment les communes, leur véritable rôle de maîtrise d'ouvrage et redéployer des moyens conséquents pour appuyer les instances communales dans cette fonction ;
9. Entreprendre des actions de renforcement des capacités politiques de femmes afin de leur faciliter un espace pour leur implication active à la gouvernance locale (détention de pièces d'état civil, carte d'électrice, participation aux votes etc.
10. Reformuler la stratégie de communication et de lobbying plaidoyer du projet en l'adaptant aux exigences de diffusion de résultats de recherche ;
11. Adopter un programme pour une large diffusion dans les délais les meilleurs, des films documentaires sur le droit des femmes à la propriété foncière agricole, déjà produits ;
12. Etendre les actions d'accompagnement à l'alphabétisation des femmes et à l'utilisation de l'écriture arabe, pour pérenniser davantage les actions du projet ;
13. Veiller au renforcement du statut juridique des groupements féminins pour assurer leur fiabilité et favoriser la pérennité de leurs investissements ;
14. Procéder au warrantage pour l'écoulement des productions agricoles (notamment les lattes de feuilles de palmier) des femmes, afin de leur permettre, tout en échappant à la braderie à un moment inopportun des cours du marché, de disposer des ressources au moment où elles en ont besoin ;
15. Impliquer dans la gestion des ressources partagées (cas des aires restaurées, des comptoirs de commercialisation des feuilles de palmier par exemple) toutes les



populations riveraines y compris celles qui ne font pas directement partie des communautés ciblées par le projet ;

16. Accorder une attention particulière aux modalités de gestion des recettes enregistrées par les cofob et les comités de gestion en place pour l'exploitation des ressources et garantir la transparence et la sincérité des transactions ;
17. Sortir le projet de la dimension pilote et prévoir son extension à l'échelle régionale voire nationale, pour la prochaine phase.

Dans la perspective de la mise en place d'un nouveau projet ou de la prolongation de celui en cours, la mission recommande qu'au moins trois axes stratégiques suivants soient retenus : (i) le renforcement des capacités juridiques et politiques des femmes (la femme doit jouir de son statut de citoyenne, elle doit détenir des pièces d'état civil, elle doit voter et très votée) ; (ii) le renforcement des capacités de communication et de plaidoyer des femmes (le projet aidera à la construction de façon participative de la Voix des femmes afin de promouvoir un lobbying local en faveur de l'exercice de sa pleine citoyenneté) et (iii) le renforcement des capacités économiques des femmes (le projet facilitera l'accès aux facteurs de production (semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires) et les appuiera dans la promotion d'autres activités génératrices de revenus)

Enfin, il est clair que le projet IFETE/RNA ne s'est pas formellement inscrit a priori comme un projet de développement local, donc en charge de la décentralisation, mais la réalité commande qu'il prenne en compte aujourd'hui cette dynamique ainsi que ses exigences. En tout état de cause, la mission estime qu'il est indispensable de saisir cette opportunité pour renforcer la maîtrise d'ouvrage locale et associer les collectivités territoriales, notamment les communes, à tous les stades de la vie du projet et de ses réalisations, depuis la programmation jusqu'à la mise en place finale.

## Documents consultés

1. Abdoul Karim Mamalo (2011) le genre et les instruments juridiques au Niger, documents de conférence publique ;
2. Aichatou Mounkaila (2008) Rapport d'étude (2008) Recherche action femme et foncier dans le département de Téra Du 4 au 18 février 2008 ;
3. Aichatou Mounkaila (2011) - Rapport sur la situation dans la zone du projet « Droits des femmes à la propriété foncière agricole : cas des villages de Hamdallaye et Kollo Zarma ; Rapport provisoire
4. Care International (2009) Initiative Femmes et Terroirs – IFETE (Mata Da Karkara). Un combat contre la Déféminisation de l'Agriculture ; Dossier de projet
5. Care Niger (2009) Protocole d'accord care Niger-Région de Maradi pour la mise en œuvre du projet IFETE/RNA ;

6. Care International (2013) Women's fight for land;
7. Coordination IFETE/RNA (2012) Compte rendu de l'atelier sur l'harmonisation du cadre Logique d'intervention IFETE ;
8. Human Rights Council (2006) Resolution 2006/2. Working group of the Commission on Human Rights to elaborate a draft declaration in accordance with paragraph 5 of the General Assembly resolution 49/214 of 23 December 1994;
9. Lyne Bouchard, Convergence coopérative d'expertes conseil (2005) Guide de gestion axée sur les résultats ;
10. Marie Mornimart (2007) Genre, Foncier et Décentralisation : Etude préliminaire au Mali Version Révisée ;
11. Marthe Diarra (2010) Rapport d'étude Evaluation genre de la situation socio-foncière dans six communes de la région de Maradi, rapport final
12. Marthe Diarra et Lysette Caubergs (2013) L'accès à la terre, un défi commun pour les femmes et les hommes
13. Marthe Diarra, Cerdes Care International - Staff Ifete AREN et HIMMA (2013) Rapport de capitalisation des processus développés et connaissances acquises par IFETE/RNA dans l'accès des femmes à la terre ;
14. République du Niger (2007) Politique Nationale en matière de genre, version finale ;
15. Secrétariat Permanent du Code Rural (2007) Rapport d'étude sur l'évaluation des effets de la sécurisation foncière dans le département de Myriah.

## Annexes

### (i). Termes de référence de l'étude

### (ii). Calendrier de la consultation

#### Calendrier de la mission de consultation

N°	Activités	Lieu	Dates
1	1 <sup>er</sup> briefing à Niamey avec la coordination du projet PROGRES	Niamey	04 Nov
2	Exploitation de la documentation du projet	Niamey	05-07 Nov
3	Voyage Niamey-Maradi	Route	08 Nov
4	2 <sup>ème</sup> briefing à Maradi avec l'équipe de coordination du projet IFETE RNA	Maradi	09 Nov
5	Séance de travail et de formation méthodologique avec l'équipe d'animatrices enquêtrices chargées de la collecte de données	Maradi	10 Nov
6	Mise en place du dispositif et collecte de données dans les villages des six communes	Villages	11-14 Nov
7	Analyse des données et élaboration du premier rapport provisoire d'évaluation	Maradi	14-15 Nov
8	Restitution avec l'équipe de coordination du projet IFETE RNA élargie à d'autres partenaires stratégiques régionaux du projet : présentation des premiers éléments du rapport	Maradi	16 Nov
9	Voyage Maradi-Niamey	Route	17 Nov
10	Transmission à Care Niamey et à la coordination IFETE de la première version du rapport	Niamey	20 Nov
11	Restitution à Niamey avec la coordination du projet PROGRES et d'autres partenaires stratégiques du niveau national : présentation des éléments du rapport	Niamey	22 Nov
12	Réception des observations et commentaires de la coordination du projet IFETE	Niamey	28 Nov
13	Dépôt du rapport final d'évaluation	Niamey	02 Déc

**(iii). Fiches de collecte de données auprès des partenaires**

**(iv). Listes de personnes rencontrées**

**(v). Cadre logique IFETE révisé les 29 et 30 Mai 2012**